

Descriptif du programme de rachat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2014

Boulogne-Billancourt, le 30 juin 2014

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire le programme de rachat d'actions de Patrimoine et Commerce. Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2014 aux termes de la 9^{ème} résolution, dont le texte est disponible sur le site Internet de la Société.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société.

Nombre d'actions détenues par la Société et répartition par objectif

Au 26 juin 2014, la Société détenait 20 206 actions propres, soit 0,21% du capital, dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Képler Capital Markets (à hauteur de 9 630 actions) et du mandat de rachat d'actions confié à Képler Capital Markets le 14 février 2014 (à hauteur de 10 576 actions).

Objectifs du nouveau programme de rachat (identiques au précédent):

L'assemblée générale a décidé que la gérance pourra faire procéder à des achats d'actions en vue de la poursuite des objectifs suivants :

- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue, selon toute forme permise, de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe notamment pour tout plan d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou d'attributions gratuites, ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'assemblée générale ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre de contrats de liquidité conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Part maximale du capital et nombre maximal d'actions, prix maximal d'achat

- Part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée : 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société et 5% du nombre d'actions composant le capital social de la Société s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Prix maximal d'achat : 27 euros par action, hors frais d'acquisition.

Durée du programme de rachat

L'autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale, soit jusqu'au 26 décembre 2015.

Bilan du précédent programme

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat, qui avait été mis en œuvre dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale réunie le 25 juin 2013.

Situation au 26 juin 2014

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	0,21%
Nombre d'actions annulées au cours de 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	20 206
- dont, contrat de liquidité	9 630
- dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	10 576
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	404 354
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 26 juin 2014 soit 21,44€)	433 217

Bilan de l'exécution du programme entre le 25 juin 2013 et le 26 juin 2014 :

	Flux bruts cumulés du 25 juin 2013 au 26 juin 2014	
	Achats	Ventes / Transferts
Nombre de titres	29 355	13 171
Cours moyen de la transaction (en euros)	19,45 €	18,96€
Montant (en milliers d'euros)	570 820 €	249 694 €

À propos de Patrimoine & Commerce

Patrimoine & Commerce détient et exploite un portefeuille d'actifs immobiliers, principalement de commerce, totalisant 305 000 m². Ces actifs dont le taux d'occupation atteint 97%, sont situés pour l'essentiel dans des retail parks à proximité de villes moyennes sur l'ensemble du territoire français.

Patrimoine & Commerce dispose d'un important deal-flow identifié qui lui permettra d'alimenter sa croissance en actifs de développement et en actifs d'exploitation.

Patrimoine & Commerce est cotée sur NYSE Euronext Paris.
Code ISIN : FR0011027135 - Code Mnémo : PAT

Pour plus d'informations : www.patrimoine-commerce.com

Pour toute information, contacter :

PATRIMOINE & COMMERCE

Eric Duval
Gérant
Tél. : 01 46 99 47 79

KEIMA COMMUNICATION

Relations investisseurs
Emmanuel DOVERGNE
Tél. : 01 56 43 44 63
emmanuel.dovergne@keima.fr

LA FONCIÈRE SPÉCIALISTE
DES RETAIL PARKS LOW COST